

Genève, le 28 avril 2009

Aux représentant-e-s des médias

## **Le concours d'urbanisme et d'architecture pour la réalisation d'un éco-quartier sur le site Carré Vert (ex-Artamis) est lancé**

**En vue de la réalisation d'un éco-quartier sur le site Carré Vert (ex-Artamis), un concours international d'urbanisme et d'architecture a été lancé le 27 avril 2009. L'Etat et la Ville de Genève se sont associés pour cette réalisation inédite: bâtir un éco-quartier de 300 logements sur une surface de trois hectares au cœur de l'agglomération entre le boulevard de Saint-Georges, le quai du Rhône, la rue des Gazomètres et le cimetière des Rois. Le projet s'articule en deux temps: une phase d'assainissement, suivie de la construction d'un quartier exemplaire.**

### **UN CONCOURS INTERNATIONAL D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE**

Afin de bâtir sur le site un ensemble urbain exemplaire, les partenaires ont constitué une communauté de maîtres d'ouvrage, sous la forme d'une société simple, comprenant: l'Etat de Genève, la ville de Genève, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la Coopérative d'habitation rue des Rois et la Coopérative de l'habitat associatif (CoDHA).

La réalisation du futur éco-quartier fait l'objet d'un concours d'urbanisme et d'architecture, organisé solidairement et conjointement par la communauté des maîtres d'ouvrage. Le cahier des charges est ainsi le reflet d'une concertation menée à bien par les maîtres d'ouvrage et qu'il s'agira de poursuivre, lors de la conduite du projet et de la gestion quotidienne du futur éco-quartier.

A l'issue du concours, le projet retenu sera celui qui présentera la meilleure adéquation entre le site et la qualité des espaces de vie – intérieurs et extérieurs, privés ou publics – mais aussi qui permettra de réduire à son minimum l'empreinte écologique des futurs habitants. Par ailleurs, la configuration des aménagements extérieurs devra favoriser les échanges et la vie sociale des habitants, en conciliant convivialité et respect de l'intimité.

#### **Modalités**

Concours international pour un projet d'urbanisme et d'architecture en procédure ouverte, à deux degrés, tel que défini par le règlement SIA 142, édition 1998 (articles 6 et 9):

- le premier degré s'adresse aux architectes et aux urbanistes et vise à sélectionner un maximum de dix projets;
- le second degré s'adresse aux architectes et aux urbanistes retenus à l'issue du premier degré, lesquels devront constituer une équipe pluridisciplinaire, composée d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité).

#### **1<sup>er</sup> degré**

Ouverture des inscriptions au concours    27 avril 2009  
Rendu des projets    21 août 2009  
Jugement du 1<sup>er</sup> degré    septembre 2009

#### **2<sup>e</sup> degré**

Rendu des projets    17 décembre 2009  
Jugement du 2<sup>ème</sup> degré    janvier 2010  
Exposition des projets    février 2010

Le jury est constitué de membres représentant les maîtres d'ouvrage, de membres professionnels indépendants des maîtres de l'ouvrage ainsi que d'experts:

- président: M. Laurent Geninasca, architecte;
- vice-présidente: Mme Anita Frei, architecte-urbaniste.

**Pour consulter le règlement et le programme du concours: <http://www.simap.ch>**

## **UN ÉCO-QUARTIER, UNE PREMIÈRE À GENÈVE**

En se profilant comme des pionniers sur le plan énergétique, les maîtres d'ouvrage souhaitent donner un signal fort dans le domaine de la construction. « Sur le plan énergétique, le projet doit répondre aux objectifs cantonaux de la société à 2000 watts ainsi qu'à ceux définis par la ville de Genève dans sa stratégie «100% renouvelable en 2050» » s'est félicité Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du département du territoire. Concrètement, le projet proposera des bâtiments dont la consommation énergétique est minime. Pour ce faire, un tiers des logements devra répondre aux critères des labels Minergie P et Minergie Eco.

En outre, le projet doit prévoir la planification de la gestion des déchets, de la phase de chantier à celle de la démolition des ouvrages, en intégrant la vie quotidienne du quartier. Il doit aussi favoriser la mobilité douce, veiller au confort des futurs habitants – minimiser les nuisances sonores, privilégier les matériaux sains et écologiques, aménager «la nature en ville» – et proposer une gestion rationnelle de l'eau.

Au plan social, le site constitue un espace exempt de circulation entre deux boulevards urbains de la Jonction, propice au développement d'activités.

Les habitants seront appelés à participer activement à la vie du quartier. C'est pourquoi les maîtres d'ouvrage ont souhaité que des représentants des habitants fassent également partie du jury du concours. Une forme de participation pérenne sera déterminée par la suite, pour assurer la gestion quotidienne du quartier.

## **LES LOGEMENTS ET LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS SUR LE SITE**

« Dans le contexte de crise du logement qui sévit à Genève, le projet prévoit la création d'environ 300 logements, dont deux tiers d'utilité publique (LUP), répartis sur 27 000 m<sup>2</sup> de plancher » s'est réjoui Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information. Un tiers de ces logements répond aux critères des habitations bon marché (HBM) et est réalisé par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Un autre tiers répond aux critères des habitations mixtes (HM) et est réalisé par les coopératives CoDHA et rue des Rois. Le dernier tiers est destiné aux logements à loyer libre et est également réalisé par les coopératives CoDHA et rue des Rois.

Destiné aux enfants du futur éco-quartier, un demi groupe scolaire est prévu, qui pourra abriter le «Forum», lieu de réunion pour l'ensemble des habitants et des visiteurs du quartier. Le sous-sol du complexe scolaire accueillera des dépôts pour les collections de divers musées genevois, actuellement stockées dans des lieux nombreux, inadaptés et totalement saturés. Enfin, un total de 5 000 m<sup>2</sup> sera dévolu aux commerces de proximité, aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des locaux culturels et associatifs.

## **UN PROJET AMBITIEUX ET EXEMPLAIRE SUR UN SITE CHARGÉ D'HISTOIRE**

« Les activités industrielles qui se sont déroulées sur le site Carré Vert dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se sont traduites par une importante pollution du sol, qui a nécessité la mise en œuvre d'un projet d'assainissement dont les travaux dureront jusqu'en 2012 » a rappelé Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement. Dès 1995, après le départ des Services industriels de Genève (SIG), le site a fait l'objet de nombreux projets de développement urbain et social. Plus de deux cents artistes de tous horizons et des petites PME ont occupé ce périmètre, connu sous le nom «d'Artamis».

Situé au centre du quartier de la Jonction, le projet sera idéalement implanté dans la continuité de Plainpalais et de l'hyper-centre de Genève. Facile d'accès, il bénéficiera de la mise en service d'une ligne de tramway reliant la gare Cornavin à Bernex via Onex (TCOB).

En recréant un tissu urbain sur une friche industrielle, le futur éco-quartier entend promouvoir le principe de la réhabilitation des sites industriels laissés à l'abandon et prévenir ainsi l'étalement urbain.

### Point de situation sur l'assainissement du site

#### Octobre - Novembre 2008: nettoyage du site

- évacuation de l'ensemble des déchets laissés sur le site. Tous les déchets ont été triés pour être traités ou recyclés de manière appropriée en fonction des matériaux présents: bois, ferraille, appareils électroménagers, vitrages, peintures, produits chimiques, etc;
- démolition du bâtiment incendié en octobre 2008;
- lavage complet du site.

#### Décembre 2008 - Janvier 2009: diagnostic amiante

- diagnostic global visant à déterminer la présence d'amiante dans les bâtiments à démolir.

#### Mars - Avril 2009: désamiantage de l'ensemble des bâtiments

- L'amiante est présente sous différentes formes, principalement dans les colles, peintures et joints, qui sont enlevés de manière spécifique dans chaque cas. Pour la sécurité des riverains et des ouvriers, le désamiantage s'effectue à l'intérieur d'enceintes de confinement hermétiquement closes, mises en place en fonction de la progression des travaux. Les déchets amiantés sont évacués via une filière spécialisée.

#### 6 avril 2009

- Au quai du Rhône et à la rue des Gazomètres, ont débuté les travaux de forage afin de délimiter précisément le périmètre des secteurs à assainir et de mettre en place des puits de pompage. Ces travaux dureront environ deux mois. Les puits de pompage resteront en fonction jusqu'en 2012. La démolition des premiers bâtiments a également débuté à cette date.

#### Suite des travaux (mi-2009 - 2012):

- traitement du site sous confinement (mise en place à la fin juin des tentes de confinement);
- pompage et traitement *in situ* des eaux;
- tri et évacuation sélective des matériaux excavés;
- travaux d'assainissement au quai du Rhône;
- décontamination par injection sous les bâtiments non démolis.

#### Priorité à la sécurité

Des conditions de sécurité optimales sont mises en œuvre pour protéger les ouvriers et les riverains:

- tous les travaux d'excavation sont effectués sous tentes de confinement disposant de sas d'entrée/sortie pour les véhicules et le personnel;
- les évacuations d'air et d'eau sont filtrées et traitées;
- des combinaisons sont prévues pour le personnel si nécessaire;
- les matériaux excavés sont triés sur place et évacués vers la filière de traitement la plus adéquate.

#### Pour tout complément d'information :

- <http://www.carre-vert.ch>
- Département des constructions et des technologies de l'information: M. Mark Muller, conseiller d'Etat, en contactant Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, ☎ +41 (22) 327 31 25 ou +41 (79) 240 83 72
- Département du territoire: M. Yves Bellégo, chargé de communication, ☎ +41 (22) 327 80 86
- Département des constructions et de l'aménagement (Ville de Genève): Mme Dominique Wiedmer Graf, déléguée à l'information et à la communication, tél. 022 418 20 53